

Questionnaire pour les personnes étrangères

À remplir par les personnes nouvellement arrivées, âgées de plus de 18 ans.

Pour obtenir le permis souhaité, il est nécessaire de remplir et de signer ce formulaire afin que l'Office de la migration et de la citoyenneté (AFMB) exige. Pour un traitement rapide de la demande de permis de séjour, nous vous recommandons fortement de remplir ce formulaire immédiatement lors de votre enregistrement et de le remettre au bureau des résidents. Le bureau des résidents transmettra ensuite ce formulaire à l'AFMB avec tous les documents nécessaires. Pour des raisons de protection des données, vous pouvez également remettre ce formulaire dans une enveloppe scellée au bureau des résidents. Si le formulaire complété est envoyé directement à l'AFMB, il doit être envoyé dans les trois jours suivant l'enregistrement à l'adresse suivante:

Amt für Migration und Bürgerrecht, Schlossstrasse 1, 4133 Pratteln

Nom conformément au passeport: _____

Prénom conformément au passeport: _____ **Date de naissance:** _____

Motif du séjour

- Pour un emploi → *Joindre une copie du contrat de travail*
- Regroupement familial; Nom et prénom du conjoint: _____
- Résidence en tant qu'indépendant
- Pour des études
- Préparation au mariage; Nom et prénom du fiancé(e): _____
- Autre motif de séjour, à savoir _____

Connaissances linguistiques¹:

- Quelle est votre langue maternelle? _____
- Dans quelle(s) autre(s) langue(s) pouvez-vous converser? _____

Séjours précédents en Suisse:

À _____ du _____ au _____

À _____ du _____ au _____

Antécédents judiciaires:

Avez-vous été condamné(e) à l'étranger ou en Suisse, ou faites-vous l'objet de poursuites pénales à l'étranger ou en Suisse?

- Oui** (Joindre une copie du jugement avec traduction en allemand et/ou une attestation de l'affaire juridique)

Dans quel pays? _____

Par quelle autorité? _____

Quels sont les délits qui vous sont reprochés? _____

- Non**

Coordonnées pour d'éventuelles questions:

Numéro de téléphone: _____ Adresse e-mail: _____

Note : Le demandeur confirme par écrit la véracité de ses déclarations, en particulier en ce qui concerne les antécédents judiciaires et les affaires en cours. Il/elle reconnaît que son permis de séjour ou de résidence permanente peut être révoqué s'il/elle fournit des informations fausses ou omet de divulguer des faits essentiels, conformément aux articles 62 et 63 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration en Suisse.

Lieu et date: _____ Signature: _____

¹ Nécessaire pour l'organisation de l'entretien d'information initial qui se tiendra à l'Office de la migration et de la citoyenneté.